

<p>Date de convocation :</p> <p>21/07/2022</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---

Le vingt-huit juillet deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16)

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Dimitri CLOT (pouvoir à F CHAUDIER), Pascal GOUY (pouvoir à Pierre DURIEUX), Pascale MERLE (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (5)

Absents : Colette MORIN, Éric PARRAT (2)

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon.

DCM 20220728-5

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre du futur marché public pour la réhabilitation du complexe sportif, il convient d'adopter une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon. Celle-ci précise les modalités de fonctionnement du groupement et désigne notamment la Commune de DUNIERES comme coordonnateur du groupement qui sera chargé d'organiser les procédures de passation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la passation d'une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon ;
- Autorise le lancement des procédures de passation de marchés publics nécessaires dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes,

AR Prefecture

043-214300873-20220728-DCM20220728_5-DE
 Reçu le 04/08/2022
 Publié le 04/08/2022

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires,

- Désigne :

* Monsieur Le Maire comme Président de la Commission

* Jean Paul GRANGE et Thierry SABOT : membres titulaires

* Christophe MOULIN et Isabelle MEYNET : membres suppléants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220728-DCM20220728_5-DE
Reçu le 04/08/2022
Publié le 04/08/2022